

## **9 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS :**

### **9.1 PROBABILITE, CINETIQUE, ZONES D'EFFETS DES ACCIDENTS POTENTIELS :**

La probabilité d'avoir des incidents et accidents a été réduite au maximum, par la mise en place de contrôles systématiques.

Les zones d'effets possibles ou peuvent se dérouler des accidents sont :

1. Les zones de stockage. Rep : ②, ③.

### **LISTE DES ACCIDENTS POSSIBLES, CAUSES ET PROBABILITÉS :**

- INCENDIES.
- FUITES DE PRODUITS POLLUANTS.
- EXPLOSIONS.
- ACCIDENTS CORPORELS.

#### **I.1) INCENDIES :**

##### **a) RISQUES INTERIEURS AU CENTRE :**

Ces risques seront possibles du fait de la présence de produits inflammables.

##### **IDENTIFICATION DES PRODUITS INFLAMMABLES :**

- Ferrailles souillées.

##### **CAUSES :**

Malveillance humaine.

##### **PROBABILITÉS:**

Réduites au maximum, par l'obligation de respecter les consignes de travail et de sécurité.

##### **b) RISQUES EXTERIEURS AU CENTRE :**

Ces risques pourront exister, durant la période juillet / août de chaque année, en cas d'incendies extérieurs.

##### **CAUSES :**

Vents importants, pouvant propager le feu à l'intérieur du centre.

##### **PROBABILITÉS:**

Chaque année, en période d'été.

#### **I.2) FUITES DE PRODUITS POLLUANTS :**

Les fuites de produits polluants sont envisagées. Une défaillance d'étanchéité des cuves et éléments de stockage, peut être à l'origine de ces sinistres.

##### **IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS :**

- Caisses à batteries.

##### **CAUSES :**

La défaillance d'étanchéité des éléments de stockage, de manutention, ou la malveillance humaine peuvent être à l'origine de ces sinistres.

### PROBABILITÉS:

Réduites au maximum, du fait d'un choix de matériels construits dans le respect :

#### \* De la réglementation et des normes :

- De fabrication pour les appareils de traitement et des garanties des constructeurs.
- Des obligations de suivre les consignes de travail, de sécurité, pour l'exploitant.

### I.3) EXPLOSIONS :

Pourront être des risques d'explosions., l'utilisation d'oxycoupeur.

La manipulation du chalumeau oxycoupeur, sera faite par un personnel qualifié.  
Un stage d'information permettra, de former le personnel.

### CAUSES :

La malveillance humaine.

### PROBABILITÉS:

Réduites au maximum, par l'obligation de respecter les consignes de travail et de sécurité.

### I.4) ACCIDENTS CORPORELS :

Les accidents du travail pourront être provoqués par :

- L'outillage : chocs.
- Les engins de levage : chocs.
- Les batteries : brûlures.

### CAUSES :

La malveillance humaine.

### PROBABILITÉS:

Réduites au maximum, par l'obligation de respecter les consignes de travail, de sécurité, d'exploitation, de maintenance.

## 9.2 CARTOGRAPHIE DES ZONES DE RISQUES :

Voir le plan de l'étude de modélisation des flux thermiques .

L'incendie sur la zone : ② est le risque le plus contraignant pour cet établissement.

Si un incendie se déclare dans le bâtiment, la propagation sera nulle, car celui-ci est composé de mur en agglomérés coupe feu, qui feront office de cheminée.

La toiture en bacs acier ne résistera pas aux flammes et seul le bâtiment brûlera, mais l'intervention des pompiers et l'exploitant stopperont les éventuels incendies.

Concernant le flux thermique généré par l'incendie :

1. L'incendie du bâtiment ne générera pas de flux pouvant se propager en dehors des limites de propriété.
2. L'incendie de la zone : ② , générera un flux thermique qui sera :
  - Pour la courbe 8 kw, contenue dans les limites de propriété.
  - La courbe 5 kw dépasse de 5 mètres, la limite de propriété, coté ouest du terrain.
  - La courbe 3 kw dépasse de 12 mètres, la limite de propriété, coté ouest du terrain.

### Conclusions :

Compte tenu des mesures à prendre, le centre de la société AZURIT ne sera pas dangereux si l'ensemble des règles sont respectées. Concernant le débord du flux thermique, le terrain voisin n'est pas construit ou occupé par une autre activité. Des mesures de protection : construction d'un autre mur coupe feu, pourront être prises, si c'est nécessaire.